POUR ELLES

République Démocratique du Congo

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

EXPERTISE FRANCE

Termes de référence pour l'identification d'un.e expert.e en financement des entreprises de femmes

Département Gouvernance économique et financière
Pôle Economie, Secteur privé et commerce

1. Contexte et présentation du projet

Contexte et enjeux stratégiques du projet :

Si les femmes entrepreneures constituent une **partie significative du tissu économique congolais** (plus de 43% des entreprises hors secteur agricole sont portées par des femmes), elles restent caractérisées par l'informel et l'entrepreneuriat individuel. De nombreux freins et obstacles impactent différemment les femmes congolaises dans le développement de leurs activités entrepreneuriales, notamment des freins liés **aux difficultés d'accès** (éducation, formation, financement, etc.), d'autres liés **aux normes sociales** (discriminations, violences basées sur le genre, mariages et grossesses précoces, poids des activités domestiques, etc.) ou encore des freins liés **aux capacités** (compétences professionnelles et compétences de vie).

Objectifs et contenu du projet :

Le projet « Pour Elles : Appui aux femmes entrepreneures » a pour objectif général de contribuer à **l'autonomisation économique des femmes en RDC** et ainsi de participer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Le projet « Pour Elles » de 12 Millions d'Euros financés par l'Agence Française de Développement (AFD) est destiné à apporter un soutien financier et technique aux entreprises portées par des femmes dans les provinces de Kinshasa, Kikwit et Bukavu, et à renforcer les acteurs de l'écosystème public-privé entrepreneurial.

Il se structure autour **de trois composantes principales :**

- **Composante 1** : renforcement des capacités en matière d'approche genre des acteurs de l'écosystème entrepreneurial public-privé (Ministères, agences, incubateurs, réseaux de femmes entrepreneurs) – **15% du budget projet**
- **Composante 2 :** l'accompagnement et le financement des femmes entrepreneures (en prenant en compte leur barrières immédiates et leurs barrières structurelles telles que les questions de mobilité, charge mentale, violences basées sur le genre) **– 70% du budget projet**
- **Composante 3 :** valorisation des success stories autour de l'entrepreneuriat féminin et sensibilisation afin de promouvoir des modèles de femmes entrepreneures – **15% du budget projet**

Les Cibles et les attendus :

L'objectif général du projet est de contribuer dans les 3 zones du projet à l'autonomisation économique des femmes principalement en appuyant des structures de l'écosystème entrepreneurial à **adapter leurs offres de services financiers et non financiers aux barrières structurelles rencontrées par les femmes entrepreneures** (poids du *care* dans le planning, niveau d'éducation de base plus bas que les hommes, normes sociales, etc.). L'ensemble de ces actions seront renforcées par des actions de **sensibilisation et de préventions des violences** basées sur le genre.

De manière plus spécifique, le projet ambitionne de toucher 1 200 femmes entrepreneures (micro-entrepreneures, petites entreprises et moyennes entreprises) réparties dans les trois villes de Kinshasa, Bukavu et Kikwit qui seront accompagnées tout au long du projet, sur une durée de quatre ans en ciblant prioritairement des initiatives avec un potentiel de changement d'échelle.

- Parmi ces bénéficiaires, le projet prévoit des financements adaptés pour 600 femmes à fort potentiel de changement d'échelle
- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, notamment sur leur approche genre
- Un dispositif de coordination et de concertation entre les différents acteurs autour de l'entrepreneuriat féminin effectif et pérenne
- La valorisation des success stories de femmes entrepreneures et changer la perception des femmes entrepreneures
- La mise en œuvre de campagne de sensibilisation afin de modifier la perception de l'entrepreneuriat féminin au sein de communautés et de contribuer à un empowerment des femmes et une évolution des normes sociales

N.B : l'ensemble de ces cibles et résultats attendus ont été produits au cours de l'instruction du projet. Ils ne sont pas exhaustifs et seront amenés à évoluer en fonction des résultats de cette étude et l'évolution du contexte.

Calendrier de mise en œuvre et mode opératoire du projet « Pour Elles » :

Le Projet « Pour Elles : appui aux femmes entrepreneurs » a été **validé devant les instances de l'AFD le 21 septembre 2022**. Conformément à la requête conjointe de la Ministre du Genre, Famille et Enfant (MGFE et du Ministre de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises (MEPME) datée du 05 juillet 2021, Expertise France sera mobilisée en tant que gestionnaire du projet avec un ancrage institutionnel auprès de ces deux ministères. Le MGFE et MEPME assureront la co-présidence du comité de pilotage du projet.

Un Protocole d'Accord a été **signé le 31 octobre 2022** entre la République Démocratique du Congo et l'Agence Française de Développement au côté d'Expertise France. D'une **durée de 4 ans**, le projet est financé par une **subvention de 12M€, avec un démarrage des premières activités dès le début de l'année 2023.** L'intégralité des fonds sera déléguée à Expertise France (EF) en contractualisation directe AFD-EF :

- EF mobilisera une équipe d'experts sur la durée du projet (4 ans) : recrutements en cours
- EF rétrocèdera une partie du financement sous formes de subventions et prestations, à des organismes locaux (incubateurs, ONG etc.) qui seront sélectionnés par appel à projets, afin de mobiliser au maximum l'expertise disponible dans le pays et parfois déjà identifiée. Ces bénéficiaires apporteront un appui technique et financier aux femmes entrepreneures présentes à Kinshasa, Kikwit et Bukavu.

Dans le cadre de l'accompagnement financier de 600 femmes entrepreneures, plusieurs problématiques ressortent :

- Les modalités de rétrocession des subventions d'Expertise France prévoient la possibilité pour une structure bénéficiaire de subvention d'elle-même rétrocéder une partie de cette subvention à une femme entrepreneure.
- Une étude de faisabilité a démontré que l'utilisation des outils de subventions sont peu durables et encouragent l'opportunisme et le clientélisme de certains des acteurs
- A l'instar de la subvention directe, plusieurs outils alternatifs de financement sont envisagés :
    - Le prêt d'honneur : prêt personnel destiné aux entreprises ne disposant pas d'apport financier suffisant pour financer le développement leur projet. L'obtention d'un tel prêt permet à l'entrepreneur de renforcer ses fonds propres et d'accéder plus facilement à un crédit bancaire. Si cette aide peut être sollicitée en complément d'un prêt bancaire, elle constitue également une solution de financement à part entière et une alternative au crédit bancaire traditionnel.
    - Voucher : bon émis par des structures, qui donne droit à des services**.** Ce n'est pas un billet de banque, mais un titre échangeable contre des prestations. Le terme "voucher" vient de l'anglais et signifie "coupon" ou "bon"
    - **A**vance remboursable : somme d'argent attribuée à une entreprise afin de contribuer au financement d'un projet économique. Dans la majorité des cas, cette avance s'assimile à un prêt à taux 0, dont le montant maximal ne peut excéder le montant des fonds propres de l'entreprise.
    - Prêt à taux préférentiel : prêt avec un taux d'intérêt très bas visant à couvrir uniquement les frais de gestion des institutions financières
- Parallèlement le cadre juridique de la RDC n'autorise que les structures qui disposent d'un agrément de la banque centrale à distribuer des services financiers ;
- Des outils de financement innovants et pertinents pour financer l'entrepreneuriat féminin en RDC existent (fonds d'amorçage, prêt d'honneur, voucher, financement en capital) ; de même que des expériences intéressantes menées par des projets de développement. Quelles structures d'accompagnement/institutions bancaires ont déjà menés ces expériences ? évoluent-elles dans la légalité ?
- Certaines de ces structures sont-elles déjà dans le pool de structures pré-identifiées à travers l'AMI ?

Ces termes de référence ont pour ambition de répondre à ces questions, et proposer des modalités de travail avec ces acteurs répondant aux exigences d'Expertise France en terme de conformité, aux intérêts des structures et aux besoins des femmes entrepreneures dans les 3 zones d'intervention du projet.

2. Objectifs et tâches de la mission

Objectifs :

- Rendre disponible l'ensemble de la documentation légale sur la proposition de services financiers aux entrepreneures (quelle structure est en capacité de fournir des services financiers à des entrepreneures ?) ;

- Concevoir un mapping des offres de services financiers adaptés aux femmes entrepreneures mis à disposition par les structures pré-identifiées dans les trois zones ;
- Appuyer l'équipe projet dans la conduite les échanges pour aboutir à un accord mutuel entre les structures pré-identifiées et l'équipe projet sur les meilleures modalités de financement des femmes entrepreneures selon le profil des structures ; et
- Définir les besoins éventuels en appui technique pour la mise en place de certaines offres de service financier et leur suivi.

N.B : ces objectifs pourront être amenées à évoluer en fonction des besoins et du contexte du projet.

Au total, 22 structures sur les 3 territoires ont été pré-identifiées pour fournir des services financiers aux femmes entrepreneures

3. Calendrier prévisionnel et méthodologie

De manière non exhaustive,

1. **Juin – juillet 2023 :** recherche documentaire, présentation des expériences antérieures similaires, appui aux entretiens avec les structures pré identifiées (présentiel à Kinshasa)

2. **Juillet-septembre 2023 :** proposition des offres de services à mettre en place par les structures pré-identifiées en détaillant les besoins éventuels en assistance technique

L'équipe d'Expertise France organisera également plusieurs points d'étapes au cours de la prestation. Plusieurs des entretiens avec les structures seront à réaliser avec des membres de l'équipe du projet Pour Elles.

4. Livrables

De manière non exhaustive, l'Expert.e sélectionné.e fournira :

- Une note de situation à la suite des entretiens avec les structures de financement, la recherche documentaire et l'analyse des expériences antérieures (yc compris extrait des lois et documents légaux qui encadrent la mise en disposition de services financiers en RDC) ;
- Une note synthétique détaillant les offres de services financiers pertinents pour les femmes entrepreneures, les éventuels acteurs de mise en œuvre pré-identifiés par le projet ;
- Des recommandations dans le cadre du lancement du prochain appel à propositions (structures et offres de financement non pré-identifiées qui pourraient être intéressantes et pertinentes pour le projet)

5. Durée

La présente prestation s'étendra sur une période de 3 à 4 mois, pour un volume de 10 à 20 H/J (missions incluses).

Après une première séance de cadrage avec les équipes d'Expertise France, l'Expert.e proposera une note de cadrage comprenant sa méthodologie et un plan d'actions. Cette méthodologie sera validée par Expertise France et ses partenaires.

6. Soumission de l'offre technique

Dans l'offre technique, le cabinet devra restituer sa compréhension des attentes d'Expertise France sur la mission et expliquer la méthodologie qui sera la sienne.
Devront également être intégrés à l'offre technique :

- Le CV de l'expert mobilisé ;
- Un dossier administratif complet (RCCM, statuts, liasse fiscale, etc.)
- Un RIB ;
- Des preuves (attestation de bonne fin d'exécution, extrait de contrat, etc.) et la description de travaux similaires (yc nom et contact de personnes de référence) ; et
- Une offre financière en Euros détaillant le coût unitaire à l'homme.femme/jour ainsi que les frais pour 2 missions de 4 jours (temps de trajet non inclus) à Kikwit et Bukavu selon les taux de per diem suivant :

Zones	Taux
Per diem nationaux équipe locale Bukavu	162€
Per diem nationaux équipe locale Kikwit	120€

7. Profil du prestataire

L'expert.e devra justifier et proposer :

- D'une expérience substantielle d'au moins 10 ans réussie et démontrée dans la mise en place et/ou la structuration d'offres de financement à destination des femmes entrepreneures ;
- Une connaissance du cadre légal de mise en place des financements en RDC ;
- D'une expérience avec un bailleur de fonds (Union européenne, AFD…) et/ou une agence de coopération internationale (GIZ, Expertise France, ENABEL…) ; et
- Une connaissance du contexte de la RDC et des trois zones d'intervention du projet.

8. Ethique

Le prestataire s'engagera à préserver le contenu, les documents et les résultats de cette mission, et

à observer la confidentialité vis-à-vis des tiers ainsi que de rétrocéder le matériel éventuellement fourni à la fin du contrat.